



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 21 DECEMBRE 2012 -

Etaient présents : Mme BOUNEAU, Mme FROMENTIN, M. GABILLIET, M. GOZE, M. JOURDAN, M. KIYINDOU, Mme VELASCO-GRACIET, Mme ANDRE-LAMAT, Mme DINCLAUX, Mme EDWARDS, M. GARCIA, Mme KOCIEMBA, M. LAÜGT, M. RAIBAUD, Mme BARBEYRON, M. DUBERNET, M. DUTHOIT, Mlle BERTHAULT, M. GARRIGUES, M. GIRON, M. HARTE, M. MARSAT, M. TORRALBA.

Etaient représentés : M. BEYLOT, M. MASEGOSA, M. BENOIT, M. REIFFERS, M. TORRALBA.

Etaient invitées : Mme MAILLARD représentante de Monsieur le Recteur, Mme MENDIBOURE, Mme LENOIR.

M. JOURDAN ouvre la séance à 9 H 15. Il signale que le quorum physique est atteint.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 26 OCTOBRE 2012

M. JOURDAN, en l'absence de remarque, propose de passer au vote sur le procès-verbal du 26 octobre 2012.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 26 octobre 2012.

II - ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme VELASCO-GRACIET présente sa candidature au poste de vice-présidente du Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 6
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

➤ Le Conseil d'Administration élit Madame VELASCO-GRACIET vice-présidente du Conseil d'Administration de l'université Bordeaux 3.



III - BUDGET 2013

Mme VELASCO-GRACIET précise que le budget agrégé de l'établissement est constitué du budget principal ainsi que du budget annexe de son Centre de Formation par Apprentissage « Métiers du Livre ». A ce budget agrégé est adossé le budget du Service interuniversitaire de Gestion du Domaine Interuniversitaire (SIGDU), en sa qualité de service inter-établissement.

Elle indique que lors du vote des grandes masses en octobre 2012, l'université avait affiché sa volonté de générer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €, afin de pouvoir satisfaire ses besoins en investissement récurrents en utilisant principalement la capacité d'autofinancement générée, préservant ainsi le niveau du fonds de roulement afin de garantir la pérennité de l'établissement.

Cette politique volontariste s'accompagne d'une position de principe, selon laquelle l'université n'entreprendra de nouveaux projets immobiliers d'envergure que dans la mesure où leur financement est assuré par des subsides extérieurs. En effet, après avoir consacré de 2009 à 2012 des efforts conséquents pour réhabiliter ses bâtiments, en puisant sur son fonds de roulement, l'université doit intégrer l'impact des passifs sociaux sur ce fonds de roulement qui passera pour la première fois sous la barre des 30 jours de fonctionnement en 2013.

Pour sa troisième année en mode RCE, l'Université de Bordeaux 3 parvient à présenter son budget agrégé avec un excédent de fonctionnement de 194 962 €, prévu au budget principal. Cet excédent reflète la préoccupation partagée par l'ensemble des composantes et services de l'Université de maîtrise des dépenses, l'effort étant réalisé sur les dépenses de fonctionnement, mais également et fortement sur la masse salariale.

Dans cet objectif, l'établissement s'engagera dès janvier 2013 dans la génération de contrats d'objectifs et de moyens avec ses composantes d'enseignement.

Pour ce qui est de la section d'investissement, la volonté affichée lors du débat sur les grandes masses de maîtriser les charges pour ne recourir au fonds de roulement qu'à hauteur de 300 000 € hors plan pluriannuel d'investissement a été largement respectée puisque, au terme de l'analyse des besoins exprimés lors des arbitrages budgétaires, le prélèvement sur fonds de roulement est limité à 347 512 €, auquel il convient d'ajouter 156 835 € au titre des reports sur plan pluriannuel d'investissement, soit 504 347 €.

Côté recettes, on peut souligner le poids des subventions de l'Etat qui représentent un montant de 72 175 626 €, soit 89,8 % des recettes de fonctionnement encaissables.

Les droits d'inscription constituent 3 % des recettes encaissables de fonctionnement. Malgré la hausse des droits, l'Université vise une stabilité de ces ressources, le nombre de primo-entrants accusant une baisse à la rentrée universitaire 2012-2013.

Les contrats de recherche (2 891 662 €) associés aux produits des publications (248 242 €) génèrent 3 139 904 €, soit 3,9 % des recettes encaissables. En termes d'évolution, on peut constater la montée en puissance des projets « investissements d'avenir » et, a contrario, un net tassement des ressources ANR classiques.

L'attention peut également être attirée sur la prévision de recette au titre de la Formation continue, qui accuse une baisse de plus de 50 000 €. L'établissement a prévu de se consacrer dès janvier 2013 à la redéfinition de sa politique tarifaire en la matière.

Côté dépenses, il convient de souligner l'augmentation du poids de la masse salariale par rapport à l'ensemble des dépenses décaissables qui représentait 87.1 % en 2012 et qui passe à 87.9 % en 2013, pour un montant total de 69 574 651 € (rappel : 69 563 851 € au BP 2012).

Compte tenu de l'augmentation de la charge au titre de la pension civile des titulaires (+1 531 236 €), la grande stabilité de la prévision de dépense de masse salariale signifie donc que l'université prévoit de diminuer de près d'1,5 millions d'euros ses dépenses de masse salariale :



- par la poursuite des mesures d'économies sur la masse salariale transférée dans le cadre du passage aux RCE : diminution du nombre d'ATER affectés sur postes vacants lors des rentrées 2012 et 2013, constat d'un GVT nul ;
- par de nouvelles mesures visant la normalisation des services des lecteurs (passage d'un service de 200 heures à 250 heures) : - 37 000 € ;
- par une réduction de la prévision de dépense au titre de la prime d'excellence scientifique : - 50 000 € ;
- par une réduction relative de la prévision de dépenses au titre des heures complémentaires d'enseignement (meilleure appréhension des maquettes des UFR et examen approfondi des besoins en heures complémentaires des autres composantes (IUT et DEFLE).

En outre, il convient de souligner la réduction de la masse salariale au titre des contrats de recherche (- 538 000 €), à mettre en corrélation avec les recettes correspondantes.

Notre Capacité d'Auto-Financement -CAF- (essentiellement liée aux dotations aux amortissements complétées cette année par l'excédent de fonctionnement) dégagée sur le budget agrégé s'élève à 1 148 214 €, contre 380 141 € au BP 2012. L'Université retrouve ainsi un niveau de capacité d'autofinancement nettement plus correct que les années précédentes, ce qui lui permet de couvrir 47,5 % des ouvertures de crédits en investissement.

Sur le plan de l'équilibre global du budget agrégé et de la situation du fonds de roulement, cet équilibre est donc atteint par un prélèvement sur fonds de roulement de 504 347 €. Ce montant reste raisonnable, en comparaison avec les 1 300 000 € prévus en 2012 à la même période.

Au regard de la note ministérielle du 04 décembre 2012 sur la règle prudentielle qui ramène le seuil d'alerte de 30 jours à 15 jours de fonctionnement, le fait que l'Université de Bordeaux 3 dispose de l'équivalent de 25,8 jours de fonctionnement est en soi satisfaisant.

Au regard de l'ambition qu'a l'Université de participer activement à court terme à la rénovation du campus universitaire, en rénovant ses locaux et en participant à certains projets comme la MILC, et de ne pas laisser son patrimoine devenir obsolète, l'estimation actuelle du niveau du fonds de roulement au 1^{er} janvier 2013, fixée à 5 851 750 €, doit être considérée comme un seuil qui confirme la nécessité de trouver des financements extérieurs pour ses grands projets.

Dans cet objectif, tout scénario d'augmentation du solde recettes-dépenses sera affecté à la couverture des dépenses d'investissement afin de préserver, voire améliorer le niveau du fonds de roulement.

M. JOURDAN remercie les services de la Direction des Affaires Financières, de l'Agence Comptable ainsi que tous les membres de l'équipe qui ont préparé ce budget.

M. LAÜGT demande des éléments d'information sur la situation des investissements présentés comme soumis à condition de financement.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit par exemple de la Maison de la Recherche dont le montant des travaux est estimé à 1 300 000 euros et pour laquelle les financements ne sont pas encore garantis. Il en va de même pour l'ensemble des travaux de mise en sécurité et pour la réhabilitation du bâtiment K. Il rappelle les raisons qui ont conduit l'établissement à opter cette année pour la décision consistant à ne pas ouvrir les crédits correspondant à ces opérations dès le Budget Primitif.

Mme LENOIR ajoute qu'il faut y intégrer le projet de travaux d'étanchéité des toitures pour 500 000 euros.



M. LAÜGT dit que pour notre budget, les effets du Glissement Vieillesse Technicité sont nuls pour cette année mais il demande si une étude prospective a été envisagée.

M. JOURDAN répond que les conséquences sont nulles pour Bordeaux 3 mais que d'autres établissements sont affectés.

M. RAMBAUD rappelle que la structure de notre pyramide des âges conduit à ce que le GVT négatif, qui caractérise l'effet du remplacement de collègues en fin de carrière, compense le GVT positif, qui caractérise la progression de carrière des agents présents sur l'ensemble de la période d'observation.

M. LAÜGT s'inquiète de la baisse de ressources de la Formation Continue. Il demande la mise en place d'un plan d'action et une politique plus innovante dans le domaine de la Formation à Distance.

Mme VELASCO-GRACIET répond que c'est principalement l'IUT qui prévoit une diminution.

Mme KOCIEMBA ajoute que le passage à la plateforme d'enseignement à distance a montré que nos tarifs n'étaient pas adaptés aux besoins. Les stagiaires doivent aller chercher des financements.

M. GARRIGUES regrette que la Commission des Moyens n'ait pas été réunie. Il estime que la masse salariale est trop élevée. Il aurait préféré un gel de la campagne d'emploi, plutôt que le report de projets immobiliers fondamentaux.

M. JOURDAN répond que compte tenu de l'urgence, la Commission des Moyens n'a pas pu être réunie. D'une façon plus générale, il faudrait repenser le rôle des commissions.

M. RAMBAUD rappelle les conséquences du contexte politique particulier de l'établissement qui n'a pas permis de compléter la composition de la Commission liée à 2 démissions de ses membres et à l'absence des membres extérieurs qui n'ont été réélus que la semaine dernière.

M. GARCIA attire l'attention des conseillers sur la remarque des commissaires aux comptes sur la problématique de la valorisation du stock de livres.

Mme MENDIBOURE précise qu'il a été procédé à un nouvel inventaire physique des livres et à un nouveau calcul sur les coûts de production qui a donné lieu à une reprise sur le fond de roulement de 282 000 euros.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 3
Pour	: 24

➡ Le Conseil d'Administration adopte le budget 2013 de l'université Bordeaux 3.



IV - BUDGET 2013 DU SIGDU

Mme LENOIR présente le budget 2013 du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Interuniversitaire (SIGDU) qui avait clôturé l'exercice 2011 avec un fonds de roulement négatif de - 56 619 €. Le budget 2013 a été élaboré avec l'objectif de le rééquilibrer, voire de commencer à le reconstituer afin d'assurer la pérennité du service interuniversitaire. Outre la nécessaire maîtrise des dépenses, le SIGDU mène une politique volontariste en augmentant ses tarifs et en s'appuyant sur une dotation pour charge de service public en augmentation.

L'essentiel des ressources du SIGDU émane des contributions des universités bordelaises ainsi que des établissements situés sur le domaine universitaire (CROUS,...). Le service fonde ses estimations de recettes sur une augmentation de ses tarifs, qui restent en deçà des prix du marché. Le prix du m³ d'eau potable facturé par le SIGDU passe ainsi de 2.20 € à 2.35 €.

L'équilibre global du budget est réalisé par un apport au fonds de roulement de 31 000 €, ce qui devrait permettre au SIGDU, compte tenu des prévisions actuelles d'excédent sur l'exercice 2012, de ne plus afficher un fonds de roulement négatif à l'issue de l'exercice.

M. GARCIA demande le prix du m³ d'eau potable pratiqué sur le marché.

M. JOURDAN répond que celui du SIGDU est très en deçà, car dans le processus de traitement de l'eau, tout n'est pas facturé.

Mme LENOIR dit que nous payons de grosses cotisations à la Lyonnaise des Eaux, mais qu'il n'y aura pas de nouvelles augmentations jusqu'en 2014.

M. GARRIGUES signale la situation des gens du voyage qui, sur le campus, utilisent l'eau indûment.

M. JOURDAN ajoute que c'est également le cas de l'électricité et de beaucoup de frais à la charge de Bordeaux 3.

M. GOZE dit que cette situation arrange les collectivités et la préfecture.

M. DUBERNET signale que les branchements sauvages peuvent être dangereux pour les gens du voyage.

M. GARCIA dit que cela renvoie au problème des aires de stationnement.

M. JOURDAN précise qu'il y a deux types d'aires liés au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, des zones de grands passages et des lieux de sédentarisation. En 2012 nous avons dû faire face à une forte augmentation d'occupation sauvage du campus.

Il propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 3
Contre	: 2
Pour	: 23

➔ Le Conseil d'Administration adopte le budget 2013 du SIGDU.



V - CAMPAGNE D'EMPLOI 2013 : CREATION DE 13 POSTES ET MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SAUVADET

M. JOURDAN présente le nouveau projet de « Campagne d'emploi 2013 », qui avait fait l'objet de votes précédents du CA les 28 septembre (postes d'enseignants du second degré), 12 octobre (postes d'enseignants-chercheurs) et 26 octobre (postes BIATOS).

Le réexamen de ce projet est lié à deux nouveaux événements survenus après cette longue phase de consultation :

- Notre université a été destinataire d'un courrier de la Mme la Ministre en date du 16 novembre nous notifiant la création de 13 postes valorisés au coût moyen de 57 200 € en année pleine (27 900 € pour 2013). Ces créations s'inscrivent dans le cadre de l'action prioritaire du gouvernement en faveur de la réussite des étudiants dans les premiers cycles universitaires. Elles se traduisent par une augmentation de 13 postes de notre plafond d'emploi qui s'établit désormais, après intégration du départ de l'EGID et de ces nouvelles créations, à 957 ETP.
- Notre université a été destinataire d'un message de la DGRH du Ministère, en date du 22 novembre par lequel le Ministère nous demande, pour la session de concours 2013, de prévoir un contingent de postes à ouvrir égal au quart des personnels éligibles aux dispositions de la loi du 12 mars 2012 dite loi Sauvadet. Nous avons identifié, en juillet 2012, 61 collègues contractuels titularisables dont 60 rempliront les conditions dès la première session de recrutement de 2013. Une circulaire du 6 décembre précise notamment le cadre de mise en œuvre de cet engagement qui doit se faire dans le respect de notre plafond d'emploi. Cela signifie concrètement qu'il appartient à l'établissement de réorienter globalement sa stratégie de campagne d'emploi dans une optique intégrant désormais l'obligation de tenir, jusqu'en 2016, les engagements de recrutement de la loi SAUVADET.

Le choix de la répartition de ces 13 créations de postes est basé sur une double analyse :

D'une part, la mise en évidence de nos spécificités RH

Bordeaux 3 se caractérise par un sous-encadrement important, qui est encore plus marqué chez les BIATOS que chez les enseignants. En effet, d'après les données fournies par le Ministère, notre établissement se situe à la 74^e place sur 77 pour l'encadrement administratif.

La répartition des emplois délégués à l'université est proportionnellement plus largement orientée vers les emplois Enseignants que la moyenne des universités de lettres et sciences humaines (65 % contre 61 %).

Concernant les enseignants, Bordeaux 3 a une proportion d'enseignants du second degré inférieure à la moyenne des universités (11.3 % contre 19.7 %), plaçant l'établissement à la 69^e position sur 77.

Le constat rappelé dans notre dernier bilan social de la baisse de l'implication des enseignants titulaires en licence dans leur service d'enseignement (diminution de 2 à 3 % de l'investissement des PR et des MCF en licence), compensée par une augmentation de la part prise en charge par les enseignants non-titulaires. La part des enseignements en licence pour les PR est désormais passée en-dessous des 40 %, contre 70 % pour les MCF et près de 90 % pour les PRAG/PRCE.

D'autre part, l'étude des déterminants de la réussite en licence.

Notre établissement est identifié comme étant principalement tourné vers la licence (plus de 70% des inscriptions LMD sont en licence). La question de la réussite y est donc particulièrement importante et le Ministère a beaucoup insisté sur ce point au moment de la préparation et de la signature du contrat quinquennal. Afin de dépasser l'analyse de la seule



réussite « brut » des étudiants, nous avons élaboré une méthode de calcul permettant d'isoler 4 critères : l'âge au bac, le type de bac, le sexe et la catégorie socio-professionnelle des parents, en calculant un taux attendu de réussite des primo-entrants en L1. Ce taux attendu est ensuite comparé au taux observé de la formation et au taux moyen de l'établissement. Ces comparaisons permettent ainsi de mettre en avant à la fois un effet des caractéristiques des primo-entrants de chaque formation, mais aussi un effet de la formation sur la réussite des primo-entrants.

La réouverture de la campagne d'emplois 2013 s'inscrit donc dans cette double volonté d'adapter la répartition des créations d'emplois aux spécificités de notre établissement mis en évidence par notre diagnostic et de permettre le respect pluriannuel des engagements liés à la mise en œuvre de la loi Sauvadet (15 recrutements cette année 2013), tout en respectant les contraintes de plafond d'emplois et de masse salariale. Ces différents objectifs nous conduisent aujourd'hui à proposer une répartition des 13 postes créés en 7 postes BIATOS et 6 enseignants.

Cet arbitrage conduit à proposer une création de poste BIATOS supérieure au cadrage national, fixé à 33 %. Il s'accompagne d'une réorientation forte des recrutements BIATOS prévus en octobre 2012 qui s'explique par la nécessité d'envisager, de manière soutenable et sur les 4 prochaines années, le respect de la mise en œuvre intégrale de la loi Sauvadet, tout en poursuivant une politique d'emploi qui tient compte des nombreuses nouvelles missions et exigences attendues de l'établissement

Le cadrage politique vise à permettre de préserver un certain équilibre entre le nombre très important de recrutements « Loi SAUVADET » et les procédures classiques de recrutement. Cet équilibre apparaît indispensable pour permettre le respect des engagements pris pour les collègues contractuels qui remplissent les conditions de titularisation tout en maintenant des opportunités de progression de carrière et de recrutements externes pour les collègues titulaires.

Une création de postes enseignants et enseignants-chercheurs concentrée sur des secteurs disciplinaires où la mobilisation des moyens supplémentaires permet d'envisager un effet levier important en termes de réussite étudiante. Cela concerne donc des formations et des disciplines où on constate des écarts importants entre le taux de réussite observé et le taux attendu.

Un équilibre dans le profil des créations de postes qui permet de garantir la soutenabilité du projet en termes de masse salariale.

Pour la partie BIATOS, le principal objectif de cette première répartition des créations de postes BIATOS porte sur le renforcement de l'encadrement administratif des composantes. Dans ce cadre, cette année, les 3 UFR et l'IUT se verront attribuer 1 ETP supplémentaire. Il a été décidé d'affecter une 5ème création sur cet objectif de renforcement des composantes en la fléchant à destination de l'UFR Langues et Civilisation, identifiée comme cumulant une problématique de sous-encadrement particulière et une relation directe avec les enjeux de la réussite en licence.

Sur ces 5 nouveaux postes, seulement 2 recrutements sont fléchés « Loi SAUVADET » et 3 seront ouverts aux procédures classiques de recrutement. Ces moyens supplémentaires devront permettre de renforcer et améliorer significativement les conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants, tout particulièrement en L1. La présence d'un agent supplémentaire devrait ainsi permettre d'élargir les plages d'ouverture du bureau licence et de contribuer à une meilleure diffusion de l'information au moyen des outils que sont le site étudiant, le bureau virtuel et l'envoi de courriers électroniques.

Un poste sera affecté, au sein de la Cellule d'Aide au Pilotage, pour renforcer l'encadrement de l'Observatoire des Etudiants. Ce poste permettra de mieux connaître les parcours de nos étudiants, de leur entrée à l'université à leur sortie à l'issue de la licence (la sortie au niveau master étant déjà étudiée depuis plusieurs années). Les missions de ce poste supplémentaire porteront notamment sur le suivi de nos 20 % de décrocheurs de première année. Si nous sommes aujourd'hui en mesure de les identifier, nous ne connaissons par les raisons de leur abandon, ce qui apparaît nécessaire pour améliorer leur



orientation. Concernant l'analyse des parcours, la personne recrutée aura pour mission de développer le suivi de cohortes en licence pour mieux connaître les niveaux de sorties et le devenir de nos étudiants en dehors de Bordeaux 3

Un poste supplémentaire sera créé au Service de la Communication afin de participer au projet de réforme et de développement de la conception des sites d'UFR et du site étudiant sur le CMS Ametys. Il appuierait également la mise en œuvre de toutes les actions préconisées dans la stratégie au côté de la responsable de service et de ses collaborateurs : définition, organisation et animation des réseaux internes de communication, appui à la politique éditoriale des supports de communication interne et externe (collecte d'information, rewriting, entretiens avec les porteurs de projets), présence de Bordeaux 3 sur les réseaux sociaux (community management). Une attention particulière sera portée la première année sur les projets impliquant les équipes pédagogiques de licence d'anglais et de LEA et d'histoire de l'art et d'histoire.

Il convient d'insister sur le choix politique induit par cette limitation du fléchage « loi Sauvadet » de ces créations de postes qui doit conduire, non seulement à préserver des équilibres entre les différents modes de recrutement 2013 entre les différentes catégories de personnels de l'établissement, mais également aboutir à augmenter significativement le nombre de postes de titulaires affectés dans les composantes.

Pour le volet « loi SAUVADET », l'établissement dispose de 3 leviers pour tenir l'engagement de l'ouverture de 15 recrutements loi Sauvadet :

- La campagne d'emploi "structurelle", ce qui implique de mobiliser nos postes vacants vers des profils de recrutement loi Sauvadet, et ce de manière plus intense que ce que nous avons prévu de faire lors du vote du CA du 26 octobre.
- La mobilisation d'une partie des 13 emplois créés pour des recrutements profilés Sauvadet.
- La mobilisation d'une partie de notre stock de 15 "emplois compensés". En effet, lors du passage de l'établissement aux responsabilités et compétences élargies, le Ministère avait accompagné le transfert de masse salariale d'un plafond d'emplois qui comprenant non seulement les emplois rémunérés sur le budget de l'Etat et les emplois gagés mais également un stock d'emplois BIATOS compensés équivalent à 22,17 ETP. C'est sur ce stock de 22,17 que l'établissement a commencé dès 2011 à créer des postes de fonctionnaires.

Le projet 2013 conduit donc à opérer une ponction supplémentaire sur notre stock d'emplois compensés de 5 nouvelles créations de postes qui sont bien sûr fléchées « Loi SAUVADET ». L'attention des élus du CA a été attirée sur l'intensité du prélèvement sur ce stock d'emplois qui passe ainsi pour la seule campagne 2013 de 17 à 10 postes, rythme de prélèvement que nous devons davantage maîtriser pour les 3 prochaines campagnes d'emplois et qui impliquera une coloration très forte des postes vacants vers la priorité du respect des engagements de la loi SAUVADET.

Pour la partie Enseignants, le fléchage des 6 postes enseignants se caractérise par la volonté de refuser le saupoudrage des moyens délégués. Il se base sur l'analyse de l'ensemble des déterminants de la réussite en licence qui a notamment permis de mettre en avant les licences d'histoire de l'art et d'anglais, pour lesquelles l'effet formation est particulièrement marqué :

- Pour la L1 d'histoire de l'art, le taux attendu est de 45.1% et le taux réel est de 34 %, soit plus de 10 points inférieur.
- Pour la L1 d'anglais, le taux attendu est de 42.7% et le taux réel est de 33.3 %, soit un peu moins de 10 points inférieur.

Enfin, du point de vue de la masse salariale, il convient également de rappeler que le Ministère appliquera une dotation forfaitaire de 57 200 € par poste créé alors que le coût moyen du corps des MCF est évalué à 76 000 € et celui des PR est fixé à 106 000 €. On



notera donc que la dotation du Ministère ne permet pas de soutenir une création importante de poste d'enseignants-chercheurs.

Compte tenu de tous ces paramètres et des objectifs très clairs fixés par le Ministère en termes de réussite des étudiants dans nos premiers cycles universitaires, le projet présenté se base sur une répartition de 4 PRAG/PRCE et 2 MCF :

- ✓ Pour l'UFR Humanités, les moyens supplémentaires sont donc fléchés vers les formations de licence d'Histoire de l'Art et, de manière associée, Histoire.

Le projet présenté par l'équipe pédagogique se traduit par :

- la création d'un poste de MCF Histoire de l'Art (histoire moderne et contemporaine),
 - la création d'un poste de PRAG/PRCE d'Histoire avec un profil histoire de l'art antique qui interviendra en histoire de l'art et en histoire,
 - la création d'un poste de lettres qui assumera des fonctions de remédiation à destination prioritaire des étudiants de licence d'histoire de l'art mais également de l'ensemble des étudiants de l'UFR.
- ✓ Pour l'UFR Langues et Civilisations, les moyens supplémentaires sont donc vers les formations d'anglais et, de manière associée, de LEA.
- Le projet présenté par l'équipe pédagogique se traduit par :
- la création d'un poste de MCF d'anglais profil didactique,
 - la création d'un PRAG d'anglais,
 - la création d'un PRAG de lettres qui assumera des fonctions de remédiation à destination prioritaire des étudiants de licence d'anglais et de LEA.

Mme VELASCO-GRACIET ajoute que ces modifications de la campagne d'emploi ont créé des difficultés. Notre objectif reste la réussite des étudiants en licence.

M. LAÜGT signale que sur les 13 emplois les 7 BIATOS ne seront pas tous des nouveaux.

Cela ne résout pas totalement la question du sous encadrement.

M. JOURDAN rappelle la volonté politique forte consistant à résister à la tentation de passer tous les concours en loi Sauvadet et de laisser la place à des recrutements par concours. Par rapport à la répartition préconisée par le ministère, il indique que nous avons déplacé le curseur vers les BIATOS.

M. DUTHOIT demande quel est le coût du salaire chargé d'un BIATOS de catégorie A.

M. RAMBAUD donne l'exemple du coût moyen d'un Attaché qui est de 74 000 euros et celui d'un IGR qui est de 89 000 euros.

Il revient sur l'analyse de l'écart entre la prévision de dépenses de masse salariale liées à ces créations de postes et la prévision de moyens complémentaires délégués par l'Etat qui devrait dégager une marge de manœuvre. Il précise que le Ministère s'est engagé à compenser le surcoût lié à la titularisation des contractuels dans le cadre de la loi SAUVADET.

Mme BOUNEAU signale que, au-delà de la stratégie politique de l'équipe, le Conseil Scientifique conteste le recrutement de PRAG qui va aboutir à un sur encadrement et à la suppression de MCF. Elle estime que la mutualisation d'un poste, à cheval sur deux disciplines, entre Histoire et Histoire de l'art pose problème.

M. JOURDAN répond qu'il est d'accord sur le danger du recrutement des PRAG en Histoire et en Anglais LEA. Le but de ce dispositif particulier est la mise à disposition de moyens supplémentaires pour lutter contre l'échec en licence. En anglais on peut augmenter le taux de réussite en ciblant les étudiants qui ont entre 8-9 de moyennes et en organisant la remédiation pour les étudiants issus de bacs professionnels.



Mme VELASCO-GRACIET ajoute que ces PRAG sont souvent titulaires d'une thèse ou sont sur le point de la passer. Ils seront enseignants référents pour les projets tutorés.

M. GARRIGUES dit que les PRAG sont très prisés des étudiants. Pour ce qui est de la politique de recrutement des BIATOS, il faudra faire un bilan à la fin.

Mme FROMENTIN signale qu'une rumeur attribue au poste de MCF d'Histoire de l'Art un profil « Archéométrie » ce qui serait contradictoire avec le profil prioritairement pédagogique de ces postes.

Mme VELASCO-GRACIET répond que le profil est en « Histoire de l'Art contemporain » et qu'il sera saisi dans l'application ATRIA.

M. LAÜGT signale une erreur matérielle page 2 du document, sur le poste de professeur en Géographie.

Mme VELASCO-GRACIET dit que c'est une erreur matérielle et que le recrutement porte sur deux demi postes de PAST.

M. LAÜGT fait remarquer que sur les sept postes BIATOS, deux sont prévus en loi Sauvadet. Il s'interroge ensuite sur l'organisation des renforts en UFR.

M. RAMBAUD répond qu'il ne faut distinguer le temps de la campagne d'emploi et celui des recrutements. Il rappelle le choix de l'établissement de limiter le fléchage des emplois au niveau d'une entité UFR sans préciser laquelle.

M. JOURDAN ajoute que l'objectif est de renforcer les UFR en titularisant les contractuels.

M. LAÜGT dit que le « Plan Réussir en Licence » a été inefficace. Le dispositif proposé de renforcement dans deux disciplines devra faire l'objet, dans deux ou trois ans, d'une évaluation.

M. JOURDAN répond que cela implique que l'on joue le jeu. Tout cela rentre dans le projet d'établissement. Il faudra agir au moment des inscriptions sur l'orientation des étudiants.

Mme FROMENTIN demande comment seront réparties les heures d'enseignement.

M. JOURDAN répond que personne ne sera en sous service. Il y aura création de groupes à effectifs réduits et de formes d'encadrement tutorées. Le projet sera présenté prochainement.

M. GIRON dit qu'il faudrait aussi s'interroger sur les dispositifs qui existent et donner une formation aux élus pour qu'ils aient une grille de lecture.

M. GARRIGUES signale l'extrême faiblesse du taux de réussite.

M. JOURDAN répond que l'on n'a pas de levier d'action sur l'environnement socio-économique des étudiants. Le dispositif sera évalué.

M. LAÜGT se dit avoir été choqué par la brutalité des propos de Monsieur le Recteur, lors de la rentrée solennelle, concernant une « programmation » des lycéens pour leur poursuite d'études en fonction de leur type de baccalauréat.



M. GABILLIET demande la raison du recrutement d'un PRAG de Lettres à l'UFR Langues.

Mme EDWARDS répond qu'il donnera des cours de Français en LEA.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 1
Contre	: 6
Pour	: 21

➔ **Le Conseil d'Administration adopte la campagne d'emploi 2013.**

VI - CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER : CARTOGRAPHIE

M. DANEDE informe le conseil de l'avancée des travaux engagés dans le cadre du Contrôle Interne Comptable et Financier. Il présente le document de synthèse relatif à la cartographie des risques financiers et comptables.

Cette cartographie est un document destiné à recenser, évaluer et hiérarchiser les risques financiers et comptables de l'établissement. Elle constitue un document stratégique de la démarche du CICF et un support de pilotage nécessaire aux arbitrages sur les chantiers prioritaires à mener qui doit être actualisé et présenté au CA chaque année.

Elle a été élaborée par la CAP, l'Agence Comptable et la DAF, à partir des conclusions d'un audit de la Direction Régionale des Finances Publiques daté de juillet 2011 et des premières remontées des Commissaires Aux Comptes. Après sa validation par le comité de gouvernance du CICF le 16/05/2012, cette cartographie a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action récemment actualisé qui hiérarchise les priorités du travail.

Les principales conclusions de cette cartographie portent sur les points suivants :

- Sur le cycle des immobilisations et de la gestion des stocks, on constate des difficultés dans la programmation budgétaire annuelle et pluriannuelle des dépenses d'entretien et de grosses réparations, de logistique et/ou de maintenance, par bâtiment, qui génèrent des doutes quant à la soutenabilité budgétaire de ces opérations. On peut également souligner la problématique de la tenue de l'inventaire qui conduit à des difficultés importantes de rapprochement de l'inventaire comptable avec l'inventaire physique des biens mobiliers (informatiques, matériels divers). Enfin, sans développer, on rappellera la question de la valorisation des stocks d'ouvrages des PUB et Ausonius qui n'était pas conforme à la réglementation.

- Sur le cycle des charges et du processus rémunération, le travail de cartographie a permis d'identifier un risque au niveau de l'encadrement des décisions de recrutement qui doivent être renforcées. Il convient notamment de limiter ou interdire des recrutements avec des dates rétroactives et corréliser encore plus étroitement la décision de recrutement avec le suivi de l'exécution de la masse salariale. Dans une logique de Système d'Information Ressources Humaines, on constate que plusieurs outils informatiques ne communiquent pas entre eux, établissant ainsi des ruptures dans la chaîne de rémunération qui augmentent les risques d'erreur de la prévision de la masse salariale jusqu'à la mise en paiement et l'intégration au budget.

M. JOURDAN indique qu'il s'agit des effets des RCE qui nous obligent à contrôler notre qualité de fonctionnement.



M. RAMBAUD ajoute qu'il y a une articulation possible à faire avec la Commission des Moyens.

M. DUTHOIT demande comment est composé le Comité de Gouvernance.

M. DANEDE répond qu'il comprend le vice-président du CA, le DGS, l'Agent Comptable, la Directrice des Affaires Financières, Mme CAILLOT et M. DANEDE. Elle a été élargie à la responsable de la DGEPC. Le Comité peut aussi inviter des techniciens en fonction des sujets et des besoins.

M. JOURDAN annonce que cette démarche fera l'objet d'une information annuelle.

M. RAMBAUD signale la prochaine étape du projet qui sera tournée vers la formalisation d'un plan d'action.

VII - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES

M. JOURDAN présente les candidatures des vice-présidents délégués.

Il propose de passer au vote sur la candidature de Monsieur Christian BOUQUET, vice-président délégué aux Relations Internationales.

Votants	: 28
Blanc	: 2
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Monsieur Christian BOUQUET, vice-président délégué aux Relations Internationales.

Il propose de passer au vote sur la candidature de Madame Véronique BEGHAIN, vice-présidente déléguée à la Diffusion de la recherche et aux grands programmes internationaux.

Votants	: 28
Blanc	: 5
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Véronique BEGHAIN, vice-présidente déléguée à la Diffusion de la recherche et aux grands programmes internationaux.

Il propose de passer au vote sur la candidature de Monsieur Rémy CHAPOULIE, vice-président délégué à l'Aménagement du Campus, au Patrimoine et au Système d'Information.

Votants	: 28
Blanc	: 5
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23



➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Monsieur Rémy CHAPOULIE, vice-président délégué à l'Aménagement du Campus, au Patrimoine et au Système d'Information.**

Il propose de passer au vote sur la candidature de Madame Marie DINCLAUX, vice-présidente déléguée à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Marie DINCLAUX, vice-présidente déléguée à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle.**

Il propose de passer au vote sur la candidature de Madame Valérie KOCIE MBA, vice-présidente déléguée à la Formation Continue.

Votants	: 28
Blanc	: 2
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 26

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Valérie KOCIE MBA, vice-présidente déléguée à la Formation Continue.**

Il propose de passer au vote sur la candidature de Monsieur Nicolas LABARRE, vice-président délégué à la Formation à Distance, à la Formation Ouverte à Distance et aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature Monsieur Nicolas LABARRE, vice-président délégué à la Formation à Distance, à la Formation Ouverte à Distance et aux Technologies de l'Information et de la Communication.**

Il propose de passer au vote sur la candidature de Madame Maïalen LAFITE, vice-présidente déléguée à la Vie Universitaire.

Votants	: 28
Blanc	: 3
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 25

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Maïalen LAFITE, vice-présidente déléguée à la Vie Universitaire.**



VIII - INFORMATION SUR LA DESIGNATION DES CHARGES DE MISSION

M. JOURDAN informe le Conseil d'Administration de la désignation des chargés de mission suivants :

- Mme Lucy EDWARDS, chargée de mission à la Formation initiale.
- Mme Françoise BONNET, chargée de mission aux Métiers de l'enseignement.
- Mme Nathalie TRISSE, chargée de mission Stages.
- Mme Marie FAULON, chargée de mission auprès de la vice-présidente déléguée à la Vie Universitaire.
- Mme Fabienne RIHARD-DIAMOND, chargée de mission à la Coopération internationale, rattachée au VP délégué Relations Internationales.
- Mme Sylvie SENDES, chargée de mission déléguée à la Mobilité, rattachée au VP délégué Relations Internationales.
- M. Yves RAIBAUD, chargé de mission à la Parité.
- M. Pierre GARCIA, chargé de mission au Développement durable.
- M. Jean-Claude CHEYSSIAL, chargé de mission à l'Audiovisuel.

Il ajoute que M. Claude JOLY, chargé de mission à l'Action Sociale, étant parti à la retraite, il sera remplacé prochainement.

IX - ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES MOYENS

M. RAMBAUD dit que suite aux démissions de Mme Carole SANGUIRGO et de M. Jean-Yves COQUELIN, il convient de compléter la Commission des Moyens. Elle est chargée d'examiner les principales questions soumises au Conseil d'Administration et de préparer les travaux de celui-ci. Elle peut être chargée par le conseil de l'instruction d'un dossier particulier. Elle est composée de 10 membres : 4 enseignants (2 collègue A et 2 collègue B), 2 étudiants, 2 BIATOS et 2 personnalités extérieures. La commission est présidée par le vice-président du Conseil d'Administration.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur la candidature de Madame Véronique ANDRE-LAMAT.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Véronique ANDRE-LAMAT.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur la candidature de Madame Sylvie BARBEYRON.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0



Contre : 0
Pour : 28

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Sylvie BARBEYRON.**

Mme VELASCO-GRACIET propose de réunir la Commission des Moyens le 11 janvier à 9h00.

X - ELECTION DE 2 REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. RAMBAUD dit que la Commission d'Appel d'Offre est consultée sur tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT. Cette commission est composée de 6 membres à voix délibérative : le vice-président du Conseil d'Administration, le Directeur Général des Services, deux représentants du personnel BIATOS et deux représentants des personnels enseignants-chercheurs.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur la candidature de Madame Véronique ANDRE-LAMAT.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Madame Véronique ANDRE-LAMAT.**

M. JOURDAN propose de passer au vote sur la candidature de Monsieur Patrick DUBERNET.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➡ **Le Conseil d'Administration adopte la candidature de Monsieur Patrick DUBERNET.**

XI - DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

Mme MENDIBOURE propose, suite à l'élection de Monsieur JOURDAN le 7 décembre dernier à la présidence de l'université, de renouveler la délégation de pouvoir du Conseil précédemment accordée aux administrateurs provisoires. Cette procédure, qui a déjà été adoptée le 22 juin et le 12 octobre derniers, est désormais nécessaire pour donner leur pleine validité aux actes pris et signés par le Président, sans votes spécifiques du CA.

Cette délégation - précise, limitée dans le temps et dans son effet - porte sur le pouvoir d'engager des actions en justice, sur la domiciliation des associations, sur l'allocation de



subventions allouées dans le cadre du FSDIE. Elle porte également sur le pouvoir d'approuver les contrats, conventions et marchés publics.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ ***Le Conseil d'Administration délègue au Président de l'université ses pouvoirs dans le domaine des actions en justice, de la domiciliation des associations, d'allocation de subventions allouées dans le cadre du FSDIE et d'approbation des contrats, conventions et marchés publics.***

XII - ACCEPTATION DE DONS

Mme MENDIBOURE propose au conseil d'administration d'accepter les dons suivants :

- Un don de 8 000 € effectué par Mme Danielle BOHLER dédié au financement des projets portés par l'équipe d'accueil (EA) n° 4593 « Cultures Littératures Arts Représentations Esthétiques – CLARE » de l'Université Bordeaux 3.
- Un don de 67 098 € effectué par le Château Ausone dédié au financement du coût des travaux archéologiques prévus au programme de recherches intitulé « Des Vallées et des Hommes dans l'Aquitaine médiévale, villes et châteaux des basses vallées de la Dordogne et de la Garonne » et plus particulièrement pour les dépenses afférentes aux fouilles prévues sur le site de la Madeleine autorisées par le Service Régional d'Archéologie.
- Un don de 300 000 € des établissements Duclot dans le cadre d'une opération de mécénat pour le financement de bourses de thèses servies aux étudiants de l'Université Bordeaux 3 préparant une thèse de doctorat sous la direction d'un enseignant membre de l'équipe d'accueil (EA) n° 4201 « Sciences, Philosophie, Humanités (SPH) » de l'Université Bordeaux 3.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ ***Le Conseil d'Administration adopte la liste des dons présentée par Madame MENDIBOURE, Agent Comptable de l'université Bordeaux 3.***

XIII - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Mme MENDIBOURE présente diverses admissions en non-valeur pour un montant total de 2 835 € correspondant essentiellement à des frais de scolarités impayés et à des trop-perçus sur salaires considérés comme irrécouvrables. Elles portent sur des créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence des



débiteurs. Cette procédure ne libère pas pour autant le redevable, le recouvrement devant être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ **Le Conseil d'Administration adopte des admissions en non-valeur pour un montant de 2 835 €.**

XIV - DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE

Mme LENOIR présente des demandes de remises gracieuses, une exceptionnelle de 1 888 € au bénéfice des enfants d'un collègue enseignant décédé, à l'encontre desquels devait être émis un titre correspondant à un trop-perçu sur salaire et à 3 débiteurs ayant sollicité le Président de l'université suite à des trop-perçus sur salaires survenus à l'occasion de congés maladie ou de fin de contrat. Le montant total est estimé à 6 153 €. Contrairement à la procédure d'admission en non-valeur, cette procédure libère définitivement le redevable et décharge le comptable.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

➤ **Le Conseil d'Administration adopte des remises gracieuses pour un montant de 6 153 €.**

XV - DUREE D'AMORTISSEMENT

Mme MENDIBOURE présente la politique d'amortissement qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013. Les principales modifications portent sur :

- L'allongement de la durée d'amortissement des logiciels de gestion qui passe de 3 à 7 ans.
- L'allongement de la durée d'amortissement des ordinateurs portables et des I PAD qui passe de 4 à 5 ans.
- L'alignement sur une durée d'amortissement de 6 ans pour tous les vidéo-projecteurs et les tableaux blancs interactifs.
- La réduction de la durée d'amortissement des appareils photos et des caméras numériques.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants	: 28
Blanc	: 0



Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ **Le Conseil d'Administration approuve la politique d'amortissement de l'université Bordeaux 3.**

XVI - GESTION DES STOCKS METHODES DE COMMERCIALISATION

Mme MENDIBOURE présente la méthode de valorisation des stocks d'ouvrages et publications.

A leur entrée dans le patrimoine de l'Université, la valeur initiale des stocks d'ouvrages et des parutions doit être égale à leur coût de production, autrement dit au coût de revient. Sur la base des recommandations des commissaires aux comptes, et compte tenu de la difficulté actuelle d'évaluation des coûts indirects de production, le prix de revient des ouvrages et parutions sera établi par page éditée en ne retenant comme coûts, que :

- Les coûts directs définis comme les dépenses relevées sur les CR et/ou UB concernés.
- Les coûts salariaux des contractuels et des titulaires affectés à la production des ouvrages (le cas échéant sur la base d'un salaire proratisé en fonction du temps de travail dédié à la production pour le personnel des PUB et d'Ausonius).

Le prix de revient du livre sera alors déterminé en multipliant le nombre de pages par le prix de revient unitaire par page.

Pour la valorisation des stocks à la date de l'inventaire, soit le 31/12/2012, en application de la réglementation applicable au secteur de l'édition qui prévoit la possibilité d'évaluer forfaitairement à 2 % du prix de revient certains types d'ouvrage, seuls les ouvrages publiés entre 2010 et 2012 seront évalués selon leur coût de production réel. Les ouvrages publiés antérieurement seront évalués au cours du jour, forfaitairement fixé à 2 % du prix de revient de l'ouvrage. A compter de l'exercice 2009, c'est le coût de production calculé pour chaque exercice qui servira de base au calcul forfaitaire des 2 %.

M. TORRALBA dit que cette méthode n'était pas appliquée autrefois.

Mme MENDIBOURE présente ensuite les deux méthodes de commercialisation des ouvrages et leurs conséquences sur les recettes perçues par l'Etablissement.

Elle explique tout d'abord les différentes méthodes de commercialisation des ouvrages des PUB et des éditions AUSONIUS qui peuvent passer par un diffuseur/distributeur, par des procédures de vente directe ou de vente en ligne. Elle informe le Conseil des coûts de ces différentes procédures qui sont assises sur le prix HT et qui font l'objet de contrats avec les différents intervenants dans la procédure de vente.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ **Le Conseil d'Administration approuve la méthode de valorisation des stocks d'ouvrages et publications, ainsi que la méthode de commercialisation des ouvrages.**



XVII - ACHATS PUBLICS

Mme LENOIR présente la demande d'adhésion de l'établissement à un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché pour chacun des membres du groupement. L'objet du groupement, qui sera coordonné par l'université Bordeaux Segalen porte sur les marchés « traiteurs » :

- Lot 1 - Cocktails et apéritifs déjeunatoires ou dinatoires, repas.
- Lot 2 - Plateaux repas, plateaux de pièces salées et/ou sucrées, sandwiches.
- Lot 3 - Pause-café, petit déjeuner.

M. JOURDAN remercie Madame CAPSETA pour ce travail.

Il propose de passer au vote

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

⇒ Le Conseil d'Administration approuve l'adhésion de l'établissement à un groupement de commandes.

XVIII - NOMENCLATURE DES MATÉRIELS AUDIOVISUELS

Mme LENOIR présente la nouvelle nomenclature des matériels audiovisuels qui devrait permettre de nous adapter à l'évolution des fournitures et services audiovisuels et de faciliter la saisie par les gestionnaires.

M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants	: 28
Blanc	: 0
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 28

⇒ Le Conseil d'Administration adopte la nouvelle nomenclature des matériels audiovisuels.

XIX - LISTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS

Mme LENOIR présente la liste des marchés publics et avenants conclus entre le 7 décembre, date de fin du mandat de Monsieur l'administrateur provisoire, et le 21 décembre, date de la délibération par laquelle le CA autorise le Président à signer lesdits contrats et avenants.

M. JOURDAN propose de passer au vote



Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ ***Le Conseil d'Administration approuve la liste des marchés publics et avenants nouvelle nomenclature des matériels audiovisuels.***

XX - SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE

Mme LENOIR dit qu'en application du principe selon lequel toute subvention annuelle supérieure à 23 000 € à un même organisme doit faire l'objet d'une information et d'une validation par le Conseil d'Administration, approuve le versement d'une nouvelle subvention de 5 000 € du budget du DAPS vers le budget de l'Association Sportive. Cette nouvelle subvention, qui fait suite à un premier versement de 25 000 € en février 2012, se justifie par la performance de nos équipes qui se sont qualifiées pour des compétitions nationales entraînant des nouvelles dépenses de déplacement et d'hébergement.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ ***Le Conseil d'Administration approuve le versement d'une nouvelle subvention de 5 000 € du budget du DAPS vers le budget de l'Association Sportive.***

XXI - VALIDATION DOSSIERS FSDIE

M. JOURDAN présente le projet de financement par les crédits du FSDIE des projets associatifs ou individuels. Ces projets ont fait l'objet d'un examen par la Commission FSDIE le 7 novembre 2012 et ont été approuvés par le CEVU du 18 décembre. Conformément aux termes de la délibération relative à la délégation de pouvoir accordée par le CA au Président, ces financements seront mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Le total des subventions demandées pour tous les projets s'élevait à 29 000 € dont 13 000 € pour les projets associatifs et 16 000 € pour les projets individuels.

Le total des subventions accordées s'établit à 12 738 € dont 7 438 € pour les projets associatifs et 5 300 € pour les projets individuels.

M. RAMBAUD précise que ce point est présenté aux conseillers à titre d'information.

XXII - CAMPAGNE 2013 PES : RECOURS A L'INSTANCE NATIONALE D'EVALUATION

M. RAMBAUD signale la prolongation, pour l'exercice 2013, du recours à l'instance nationale pour examiner les dossiers de candidature à la Prime d'Excellence Scientifique. Les dates du calendrier du dépôt des dossiers seront précisées ultérieurement.



M. JOURDAN propose de passer au vote

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➔ ***Le Conseil d'Administration prolonge pour l'exercice 2013, le recours à l'instance nationale d'évaluation pour examiner les dossiers de candidature à la Prime d'Excellence Scientifique.***

XXIII - PCA 2011-2012 et 2012-2013

M. JOURDAN propose de régulariser la situation des Primes de Charge Administrative accordées aux membres de l'équipe présidentielle au titre de l'année universitaire 2011/2012. La liste des fonctions (VP et VP délégués) et les montants associés avaient été fixés par une délibération du CA en date du 24 février 2012. Compte tenu de la situation politique de notre établissement (changement de président en avril 2012 et invalidation de l'élection en mai 2012), les PCA servis aux membres de l'équipe présidentielle n'ont été versées que pour une période allant du 1er septembre 2011 au 31 mars 2012.

La présente délibération vise donc à traiter la période du 1er avril au 31 août 2012. Sur la base d'une approche privilégiant la continuité de la nature de la mission exercée, elle crée une catégorie sui generis de PCA correspondant aux fonctions de Vice-Président, qu'elles aient été exercées en tant que VP ou en tant que chargé de mission, auxquelles seront associées des PCA d'un montant identique à ceux votés par le CA en février 2012. Enfin, elle crée une catégorie exceptionnelle de PCA correspondant à la fonction de chargé de mission aux Affaires générales, créée par décision conjointe des autorités de tutelle et de l'administrateur provisoire de l'université, dont le montant sera aligné sur la prime servie au Président d'université.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 1
Contre : 3
Pour : 24

➔ ***Le Conseil d'Administration adopte la proposition de régularisation de la situation des Primes de Charge Administrative accordées aux membres de l'équipe présidentielle au titre de l'année universitaire 2011/2012.***

M. JOURDAN propose de voter une délibération fixant la liste des fonctions éligibles à la PCA ainsi que les montants associés pour les membres de l'équipe présidentielle au titre de l'année universitaire 2012/2013.

Cette période ayant été marquée, elle aussi, par les conséquences de l'annulation de l'élection du Président par décision du Tribunal Administratif en date du 24 mai 2012, les fonctions de Vice-Présidents statutaires ou délégués n'auront pas été intégralement assurées dans le cadre institutionnel normal. Sur la base de la même approche que celle développée pour l'année universitaire 2011/2012, il est créé une catégorie sui generis de PCA correspondant aux fonctions de Vice-Président, qu'elles aient été exercées en tant que VP ou en tant que chargé de mission, auxquelles seront associées des PCA d'un montant identique à ceux votés par le CA en février 2012.



Il propose de passer au vote.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28

➤ Le Conseil d'Administration adopte la délibération fixant la liste des fonctions éligibles à la PCA ainsi que les montants associés pour les membres de l'équipe présidentielle au titre de l'année universitaire 2012/2013.

Mme VELASCO-GRACIET propose de reconduire la catégorie exceptionnelle de PCA correspondant à la fonction de chargé de mission aux Affaires générales pour la période courant du 1er septembre au 7 décembre 2012.

M. JOURDAN propose de passer au vote :

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 2
Contre : 3
Pour : 23

➤ Le Conseil d'Administration adopte la reconduction de la catégorie exceptionnelle de PCA correspondant à la fonction de chargé de mission aux Affaires générales pour la période courant du 1er septembre au 7 décembre 2012.

XXIV - TARIFS

Mme LENOIR présente l'additif n° 5 aux tarifs 2012/2013 adoptés lors du CA du 22 juin 2012 qui comprend

- L'adoption de nouveaux tarifs liés aux tests de langues TOEIC/TFI/TOEFL. Ces nouveaux tarifs sont largement imposés par l'organisme ETS, créateur et administrateur de ces tests qui visent en particulier à évaluer les connaissances linguistiques du candidat dans un contexte professionnel.
- La déclinaison des tarifs de location de salles et amphithéâtres qui n'avaient été votés précédemment qu'à la journée. Cet additif crée ainsi des tarifs à la demi-journée et à l'heure
- L'augmentation du prix du m³ d'eau potable, évoquée dans le budget du SIGDU, qui passe de 2.20 € à 2.35 €.

M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants : 28
Blanc : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 28



XXV - QUESTIONS DIVERSES

Mme VELASCO-GRACIET annonce la mise en place d'un groupe de travail Action sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 15 H 40.

Le président,

Jean-Paul JOURDAN